

Maître d'Ouvrage :
SAS HECTARE
 75, Z.I. Les Portes Domitienne
 34741 VENDARGUES

Ref dossier : 066-2019

HECTARE
 URBANISME DURABLE

TRAVAUX D'AMENAGEMENT V.R.D.
LES HAUTS DU MAZET
 Commune de CLERMONT L'HERAULT

CERTIFICAT DE PAIEMENT N°

1 - SIT

Date certificat :

15/03/2023

Date facture :

28/02/2023

Entreprise :

ASTRUC

Lot n° : **2**

Adresse :

**300, rue des Creisses
 34690 FABREGUES**



Type de Garantie Initiale :

Caution bancaire	oui
Garantie à 1ère demande	non
Retenue de garantie	non

MARCHÉ & AVENANTS

	Montant HT	Montant TTC	Garantie TTC
Montant du Marché Initial	177 929,30	213 515,16	0,00
Montant des Avenants		0,00	0,00
Montant du Marché Total	177 929,30	213 515,16	0,00

	CUMUL SITUATIONS	CUMUL ANTERIEUR	SITUATION DU MOIS
Facturés Marché Initial HT	45 370,38	0,00	45 370,38
Facturés Avenants HT	0,00	0,00	0,00
TOTAL HT	45 370,38	0,00	45 370,38

MONTANT A REGLER AU TITRE DE LA SITUATION

Montant du présent décompte HT	45 370,38
Montant TVA à 20,00%	9 074,08
Montant du présent décompte TTC	54 444,46
Retenue de garantie (5%) (dont TVA à 20,00% = 0,00)	0,00
Situation nette à payer TTC	54 444,46

REPARTITION DES PAIEMENTS

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Titulaire : ASTRUC	45 370,38	9 074,08	54 444,46
Paiement direct :			
TOTAL	45 370,38	9 074,08	54 444,46



Geometris Ingénierie
 bureau d'études techniques

Vu, le Maître d'Oeuvre

Vu, l'Ordonnateur

Bon à payer

A Clermont L'Hérault

A

le 15/03/2023

le

Bon pour accord Jérôme

05 AVR. 2023

Récapitulatif	SITUATIONS (TTC)	dont RG (TTC)
Certificat n°1	54 444,46	0,00
Certificat n°2	0,00	0,00
Certificat n°3	0,00	0,00
Certificat n°4	0,00	0,00
Certificat n°5	0,00	0,00
Certificat n°6	0,00	0,00
Certificat n°7	0,00	0,00
Cumul	54 444,46	0,00





Adresse : 300 rue des Creisses 34690 FABREGUES

Tél. : 04.67.85.20.08

Fax : 04.67.85.17.07

contact@entreprise-astruc.com

www.entreprise-astruc.fr

SAS au capital de 536500 €

Siret : 47854296200012 APE : 4221Z N° RC : 2004B N° TVA : FR 89 478 542 962



HECTARE S.A

75 ZI LES PORTES DOMITIENNES

34740 VENDARGUES

Situation de travaux N°1

Référence : S2300447

Fabregues le : 28/02/2023

Chantier : C2201149

Nature des travaux :

Réseaux AEP/EU/EP

Adresse chantier : LES HAUTS DU MAZET

34800 CLERMONT L'HERAULT

N°	Désignation	Qté Devis	% Avt. Sit N-1	Avancement du mois	Un	P.V. Unit.	Montant H.T.	TVA
			%	%	Qté			
	Marché			25,50			45 370,38	
1	5 - RESEAU EAUX PLUVIALES			3,58				
1.1	5.1 - Tranchées			11,66				
1.1.1	5.1.1 - Remblais GNT 0/31.5			11,66				
1.1.1.1	5.1.1.1 - Avec évacuation			11,66				
1.1.1.1.1	"Réalisation de tranchées en terrain de toute nature, profondeur variable selon plan, comprenant: - la fourniture et mise en oeuvre de grains de riz 2/4 pour le lit de pose (ep:0,10m) et l'enrobage de la canalisation jusqu'à une hauteur de 0,15m au-dessus de la génératrice sup.; - la fourniture et mise en oeuvre de remblais en GNT 0/31.5 compactés et grillage avertisseur. Y compris toutes sujétions de croisements de réseaux et l'évacuation des déblais en décharge autorisée."	240,000			ML	62,50		20
1.1.1.1.2	Réalisation de tranchées en terrain de toute nature pour le branchement particulier ainsi que la mise en place de lit de pose, enrobage avec grain de riz, grillage avertisseur et remblais en GNT 0/31.5 compactés. Y compris toutes sujétions de croisements de réseaux, surprofondeurs éventuelles, étalement des fouilles et l'évacuation des déblais en décharge autorisée.	100,000			ML	57,75		20
1.1.1.1.3	Plus-value pour réalisation de tranchées en terrain rocheux selon étude de sol fournie par le MO. Y compris toutes sujétions de réalisation.	68,000	95,00	64,600	ML	42,75	2 761,65	
	5.1.1.1 - Avec évacuation						2 761,65	
	5.1.1 - Remblais GNT 0/31.5						2 761,65	
	5.1 - Tranchées						2 761,65	
1.2	5.2 - Canalisations							
1.2.1	5.2.1 - PVC							
	Fourniture et pose d'une canalisation en PVC CR16							20

N°	Désignation	Qté	% Avt.	Avancement		Un	P.V. Unit.	Montant H.T. TVA	
		Devis	Sit N-1	%	Qté				
1.2.1.1									

N°	Désignation	Qté Devis	% Avt. Sit N-1	Avancement du mois	Un	P.V. Unit.	Montant H.T.	TVA
			%	%	Qté			
	de diamètre 200mm (branchement des lots, y compris avec 2ml de canalisation dans les lots ainsi que le repérage).	100,000			ML	30,50		
	5.2.1 - PVC							
	5.2.3 - Béton							
1.2.2								
1.2.2.1	Fourniture et pose d'une canalisation en béton 135A de diamètre 300mm.	80,000			ML	46,75		20
1.2.2.2	Fourniture et pose d'une canalisation en béton 135A de diamètre 400mm.	90,000			ML	53,00		20
1.2.2.3	Fourniture et pose d'une canalisation en béton 135A de diamètre 500mm.	40,000			ML	67,50		20
1.2.2.4	Fourniture et pose d'une canalisation en béton 135A de diamètre 600mm.	30,000			ML	73,00		20
	5.2.3 - Béton							
	5.2 - Canalisations							
1.3								
5.4 - Regards-Grilles-Avaloirs								
1.3.1	"Réalisation de regard de visite Ø800mm, coulé en place ou préfabriqué. Il comprend : - les terrassements en terrain de toute nature et l'évacuation des déblais et gravats; - la réalisation de regard ou la fourniture et pose d'un regard préfabriqué; - la fourniture et pose de dispositif de fermeture classe 400kN articulé, avec cadre rond et tampon en fonte. Y compris raccordements des canalisations, nettoyage de la chambre, remblais et toutes sujétions de réalisation."	2,000			U	989,00		20
1.3.2	"Réalisation de regard à triple grille de type stéphanoise Ø800mm de chez DECHAUMONT ou similaire, coulé en place ou préfabriqué. Il comprend : - les terrassements en terrain de toute nature et l'évacuation des déblais et gravats; - la réalisation de regard ou la fourniture et pose d'un regard préfabriqué; - la fourniture et pose de 3 cadres et 3 grilles ondulées 600x600mm en fonte classe 400kN. Y compris les raccordements des canalisations, le nettoyage de la chambre, le remblais et toutes sujétions de réalisation."	2,000			U	1 534,00		20
1.3.3	"Réalisation de regard à grille de type stéphanoise Ø800mm de chez DECHAUMONT ou similaire, coulé en place ou préfabriqué. Il comprend : - les terrassements en terrain de toute nature et l'évacuation des déblais et gravats; - la réalisation de regard ou la fourniture et pose d'un regard préfabriqué; - la fourniture et pose de cadre et grille carrés 600x600mm en fonte classe 400kN. Y compris les raccordements des canalisations, le nettoyage de la chambre, le remblais et toutes sujétions de réalisation."	10,000			U	729,00		20
	5.4 - Regards-Grilles-Avaloirs							
1.4								
5.5 - Branchements								
1.4.1	"Réalisation d'un regard de branchement individuel comprenant : - les terrassements et l'évacuation des déblais; - la fourniture et pose d'une boîte de branchement pluvial (dim. 40x40cm) avec rehausse éventuelle; - la fourniture et pose de tampon en béton. Y compris nettoyage de la chambre, évacuation des déblais, remblais et toutes sujétions de réalisation."	11,000			U	368,50		20

N°	Désignation	Qté Devis	% Avt. Sit N-1	Avancement du mois	Un	P.V. Unit.	Montant H.T.	TVA
			%	%	Qté			
	5.5 - Branchements							
1.5	5.7 - Fossé de collecte lot 11							
1.5.1	"Réalisation du fossé, de 1,00 m de large par 0,50 m de profondeur, en partie haute du lot 10 et 11 le long du pied de talus. Il comprend : - la réalisation du fossé de façon à respecter l'écoulement des eaux; - l'enlèvement et l'évacuation en décharge de tous déblais ou végétaux. Y compris toutes sujétions pour la préservation des parois du fossé."	72,000			ML	37,00		20
1.5.2	Réalisation de maçonnerie bétonnée sur les parois du fossé au niveau des limites du lot 11 pour le maintien du fossé sur 1,00 m de large. Y compris toutes sujétions pour une parfaite réalisation.	2,000			U	467,00		20
1.5.3	Fourniture et pose de demi-buse Ø400 préfabriquée en béton, selon plan. Il comprend : le réglage de la forme, le terrassement et la fondation. Y compris toutes sujétions pour une parfaite réalisation.				ML	50,00		20
	5.7 - Fossé de collecte lot 11							
1.6	5.8 - Bassin de rétention							
1.6.1	5.8.1 - Aérien							
1.6.1.1	Réalisation d'un ouvrage de sortie du bassin de rétention (selon croquis n°1), selon Dossier Loi sur l'Eau, en béton armé, composé de deux compartiments, d'une lame de déshuilage, d'un orifice de vidange, d'une vanne murale étanche avec volant de manoeuvre, d'un bac de décantation, d'un barreaudage de sécurité, de grilles, d'un échelon de visite, etc... Y compris le terrassement, raccordement avec les conduites et toutes sujétions de mise en oeuvre pour une parfaite réalisation.	1,000			F	7 413,00		20
1.6.1.2	Fourniture et pose de descente d'eau préfabriquée en béton type STRADAL avec ouvrage de dissipation de 1,50 m x 1,50 m x 1,50m de profondeur selon coupe C-C'. Il comprend : - le réglage de la forme, le terrassement et la fondation. Y compris toutes sujétions pour une parfaite réalisation.	1,000			F	3 207,00		20
1.6.1.3	Réalisation d'enrochements bétonnés dans le bassin de rétention selon plan, de hauteur variable, comprenant: études, terrassements, évacuation des déblais, mise en place de bidim, remblais en GNT, fourniture et pose des barbacanes ou d'un drain et son raccordement au réseau pluvial. Y compris toutes sujétions pour une parfaite réalisation.				F	16 946,00		20
1.6.1.4	"Réalisation d'un mur de part et d'autre de la surverse n°2 du bassin, de 0,20 m de hauteur minimum . Il comprend: - fourniture des plans de ferrailage et de calepinage des décrochés de murs; - terrassement et réalisation de fondation en BA (y compris béton, ferrailages et coffrages); - fourniture et pose des agglos avec chainage vertical tous les 4.00m environ et raccordement éventuel aux ouvrages existants; Y compris évacuation des déblais, mise en place des armatures HA nécessaires, protection des fers en attente, réservations éventuelles et toutes sujétions de réalisation."	14,000			ML	71,00		20

N°	Désignation	Qté Devis	% Avt. Sit N-1	Avancement du mois	Un	P.V. Unit.	Montant H.T.	TVA
			%	%	Qté			
1.6.1.5	Réalisation d'un enduit monocouche, sur toutes les faces visibles du mur, finition et couleur à définir par le MO. Y compris toutes sujétions pour une parfaite réalisation.	14,000			M2	35,00		20
1.6.1.6	"Fourniture et mise en œuvre de béton balayé (ép: 0,12m mini) au niveau de l'accès au bassin pour la surverse de sécurité. Il comprend: - l'étude, la fourniture et le transport des matériaux; - l'épandage du béton sur la couche de base préalablement humidifiée; - le vibrage et la confection de joints de dilatation; - le réglage et le balayage soigné pour obtenir des surfaces régulières. Y compris la réalisation des coffrages, la protection des bordures et des ouvrages de voirie, le ferrailage nécessaire et toutes sujétions de réalisation."	25,000			M2	57,75		20
1.6.1.7	"Réalisation de regard de visite Ø800mm dans l'espace vert, coulé en place ou préfabriqué. Il comprend : - les terrassements en terrain de toute nature et l'évacuation des déblais et gravats; - la réalisation de regard ou la fourniture et pose d'un regard préfabriqué; - la fourniture et pose de dispositif de fermeture classe 400kN articulé, avec cadre rond et tampon en fonte. Y compris raccordements des canalisations, nettoyage de la chambre, remblais et toutes sujétions de réalisation."	1,000			U	809,00		20
1.7	5.8.1 - Aérien							
	5.8 - Bassin de rétention							
1.7	5.11 - Contrôles							
1.7.1	Avant enrobés et réception, réalisation d'un essai de passage camera dans le réseau pluvial suivant normes en vigueur ainsi que la fourniture du rapport d'inspection télévisuelle. Prestation réalisée par une entreprise agréée par le MOE, à la charge de l'entreprise.	265,000			ML	4,75		20
1.7.2	Contrôle du volume du bassin de rétention par le Géomètre de l'opération. Il comprend: le levé topographique (1 intervention), le calcul des cubatures et la fourniture du plan de récolement. Y compris toutes sujétions de réalisation.	1,000			F	1 500,00		20
	5.11 - Contrôles							
2	5 - RESEAU EAUX PLUVIALES						2 761,65	
2.1	6 - RESEAU EAUX USEES (selon Cahier des Charges SAUR)							
2.1	6.1 - Tranchées							
2.1.1	6.1.1 - Remblais GNT 0/31.5							
2.1.1	6.1.1.1 - Avec évacuation							
2.1.1.1	"Réalisation de tranchées en terrain de toute nature de profondeur variable, comprenant: - la fourniture et mise en œuvre de grains de riz 2/4 pour le lit de pose (ép:0,10m) et l'enrobage de la canalisation jusqu'à une hauteur de 0,15m au-dessus de la génératrice sup.; - la fourniture et mise en œuvre de remblais en GNT 0/31.5 compactés et grillage avertisseur. Y compris toutes sujétions de croisements de réseaux et l'évacuation des déblais en décharge autorisée."	255,000		55,00	140,250	ML	59,25	8 309,81

N°	Désignation	Qté Devis	% Avt. Sit N-1	Avancement du mois		Un	P.V. Unit.	Montant H.T.	TVA
			%	%	Qté				
2.1.1.1. 2	Réalisation de tranchées en terrain de toute nature pour le branchement particulier ainsi que la mise en place de lit de pose, enrobage avec grain de riz, grillage avertisseur et remblais en GNT 0/31.5 compactés. Y compris toutes sujétions de croisements de réseaux, surprofondeurs éventuelles, étalement des fouilles et l'évacuation des déblais en décharge autorisée.	45,000		80,00	36,000	ML	59,25	2 133,00	20
2.1.1.1. 3	Plus-value pour réalisation de tranchées en terrain rocheux selon étude de sol fournie par le MO. Y compris toutes sujétions de réalisation.	60,000		95,00	57,000	ML	26,00	1 482,00	20
	6.1.1.1 - Avec évacuation							11 924,81	
	6.1.1 - Remblais GNT 0/31.5							11 924,81	
	6.1 - Tranchées							11 924,81	
2.2	6.2 - Canalisations			58,10					
2.2.1	6.2.1 - Gravitaire			58,10					
2.2.1.1	6.2.1.2 - PVC CR16			58,10					
2.2.1.1.1	Fourniture et pose de canalisation (conduite principale) en PVC Ø200mm série CR16 (agréée par le concessionnaire).	255,000		55,00	140,250	ML	30,50	4 277,63	20
2.2.1.1.2	Fourniture et pose de canalisation (branchement) en PVC Ø160mm série CR16 (agréée par le concessionnaire) (branchement des lots, y compris avec 1ml de canalisation dans les lots ainsi que le repérage).	45,000		80,00	36,000	ML	24,50	882,00	20
	6.2.1.2 - PVC CR16							5 159,63	
	6.2.1 - Gravitaire							5 159,63	
2.3	6.3 - Regards			49,43					
2.3.1	6.3.1 - Visites			45,00					
2.3.1.1	"Fourniture et pose de regard de visite préfabriqué TEGRA Ø600mm. Il comprend: - les terrassements en terrain de toute nature et stockage des déblais; - la fourniture et pose des éléments afin de constituer un regard étanche; - la fourniture et pose de cadre et tampon articulé en fonte type REXEL ou similaire. Y compris les raccordements des canalisations, nettoyage de la chambre, évacuation des déblais et gravats, remblais compactés autour du regard et toutes sujétions de réalisation."	10,000		45,00	4,500	U	995,00	4 477,50	20
	6.3.1 - Visites							4 477,50	
2.3.2	6.3.2 - Branchements			60,00					
2.3.2.1	"Réalisation d'un branchement individuel en limite de propriété comprenant: -les terrassements et l'évacuation des déblais; -la fourniture et pose de tabouret à passage direct 315/160/160 avec rehausse; -la fourniture et pose de cadre et tampon articulé en fonte 250 kN ainsi qu'une dalle de prise en charge. Y compris pièces et raccordements sur la conduite principale, amorce d'1.00m à l'intérieur du lot, coupe de la rehausse, nettoyage, remblais compactés et toutes sujétions de réalisation."	11,000		60,00	6,600	U	378,50	2 498,10	20

N°	Désignation	Qté Devis	% Avt. Sit N-1	Avancement du mois	Un	P.V. Unit.	Montant H.T.	TVA
			%	%	Qté			
	6.3.2 - Branchements						<u>2 498,10</u>	
	6.3- Regards						<u>6 975,60</u>	
2.4	6.5 - Raccordements							
2.4.1	"Raccordement sur le réseau existant. Il comprend : - le percement du regard par carottage; - le raccordement de la conduite sur le regard à l'aide d'un joint type Forsheda. Y compris l'évacuation des gravats en décharge autorisée, réfection de la voie et toutes sujétions de réalisation."	1,000			U	504,00		20
2.5	6.6 - Contrôles du réseau EU							
2.5.1	Réalisation des essais d'étanchéité à l'air sur le réseau principal et les branchements, y compris regards (avant enrobés). Y compris curage préalable et toutes sujétions de réalisation. Travaux à réaliser par le concessionnaire ou un bureau de contrôle agréé par le Moe, à la charge de l'entreprise.	290,000			ML	8,50		20
2.5.2	Avant enrobés et réception, réalisation d'un essai de passage caméra dans le réseau principal et branchements EU suivant normes en vigueur ainsi que la fourniture du rapport d'inspection télévisuelle. Prestation réalisée par une entreprise agréée par le MOe, à la charge de l'entreprise.	290,000			ML	4,75		20
	6.6 - Contrôles du réseau EU							
	6 - RESEAU EAUX USEES (selon Cahier des Charges SAUR)						<u>24 060,04</u>	
3	7 - RESEAU AEP (selon Cahier des Charges SAUR)							
3.1	7.1 - Tranchées							
3.1.1	7.1.1 - Remblais GNT 0/31.5							
3.1.1.1	7.1.1.1 - Avec évacuation							
3.1.1.1.1	Réalisation de tranchées en terrain de toute nature comprenant également: - la fourniture et mise en oeuvre de grains de riz 2/4 pour le lit de pose (Ep:0,10m) et l'enrobage de la canalisation jusqu'à une hauteur de 0,15m au-dessus de la génératrice supérieure, - fourniture et mise en oeuvre de remblais en GNT 0/31.5 compactés et grillage avertisseur. Y compris toutes sujétions de croisements de réseaux, surprofondeurs éventuelles, étalement des fouilles et l'évacuation des déblais en décharge autorisée.	265,000		58,00	153,700	ML	27,25	4 188,33
3.1.1.1.2	Réalisation de tranchées en terrain de toute nature pour le branchement particulier ainsi que la mise en place de lit de pose, enrobage avec grain de riz, grillage avertisseur et remblais en GNT 0/31.5 compactés. Y compris toutes sujétions de croisements de réseaux, surprofondeurs éventuelles, étalement des fouilles et l'évacuation des déblais en décharge autorisée.	45,000		80,00	36,000	ML	27,25	981,00
3.1.1.1.3	Plus-value pour réalisation de tranchées en terrain rocheux selon étude de sol fournie par le MO. Y compris toutes sujétions de réalisation.	62,000		95,00	58,900	ML	26,00	1 531,40

N°	Désignation	Qté Devis	% Avt. Sit N-1	Avancement du mois	Un	P.V. Unit.	Montant H.T.	TVA
			%	%	Qté			
	7.1.1.1 - Avec évacuation						6 700,73	
	7.1.1 - Remblais GNT 0/31.5						6 700,73	
3.1.2	7.1.3 - Terrassements spécifiques							
3.1.2.1	Terrassements en déblais pour le raccordement de l'opération sur le réseau principal. Y compris évacuation des déblais en décharge autorisée, remblais et toutes sujétions de mise en oeuvre.	1,000			F	879,00		20
	7.1.3 - Terrassements spécifiques							
	7.1 - Tranchées						6 700,73	
3.2	7.2 - Canalisations			51,18				
3.2.1	7.2.1 - Fonte			55,94				
3.2.1.1	Fourniture et pose de canalisation en FONTE Ø60mm (agréée par le concessionnaire). Y compris toutes pièces de raccordement et changement de direction ainsi que toutes sujétions de mise en oeuvre.	240,000		63,75	153,000	ML	38,95	5 959,35
3.2.1.2	Fourniture et pose de canalisation en FONTE Ø100mm (agréée par le concessionnaire). Y compris toutes pièces de raccordement et changement de direction ainsi que toutes sujétions de mise en oeuvre.	25,000				ML	52,20	
	7.2.1 - Fonte						5 959,35	
3.2.2	7.2.5 - Branchements							
3.2.2.1	Fourniture et pose de canalisation en PEHD bande bleue Ø32mm série 16bars (agréée par le concessionnaire) sous gaine de protection. Y compris remontée dans les coffrets et toutes sujétions de réalisation.	56,000				ML	17,69	
	7.2.5 - Branchements						5 959,35	
3.3	7.3 - Vannes							
3.3.1	Fourniture et pose d'un robinet vanne sous bouche à clé suivant cahier des charges du concessionnaire. Y compris toutes sujétions pour une parfaite réalisation.	3,000				U	415,00	
	7.3 - Vannes							
3.4	7.4 - Ventouses - Vidanges - Plaques pleines - Chambres			75,00				
3.4.1	Fourniture et pose d'une ventouse sur le point haut du réseau. Il comprend : la réalisation d'une ventouse sous regard ou chambre, suivant le cahier des charges du concessionnaire. Y compris raccordement sur le réseau EP et toutes sujétions de réalisation.	1,000		75,00	0,750	U	1 930,00	1 447,50
	7.4 - Ventouses - Vidanges - Plaques pleines - Chambres						1 447,50	
3.5	7.5 - Poteaux incendie							
3.5.1	Fourniture et pose d'un poteau incendie (type à définir par la commune ou le concessionnaire), à prises apparentes et munis d'un dispositif anti-gel, sur une dalle en béton de 0.75x0.75m Ep:0.25m. L'ajustement au niveau du sol pourra se faire au moyen d'une esse de réglage. Y compris toutes							20

N°	Désignation	Qté Devis	% Avt. Sit N-1	Avancement du mois	Un	P.V. Unit.	Montant H.T.	TVA
			%	%	Qté			
	pièces de raccordement et changement de direction ainsi que l'établissement d'un certificat administratif correspondant et toutes sujétions de réalisation suivant les normes.	1,000			U	2 445,00		
	7.5 - Poteaux incendie							
3.6	7.6 - Murs techniques							
3.6.1	"Fourniture et pose d'un mur technique type ""Bi-Roc"" avec son socle béton pour RMBT, CIBE. Y compris toutes sujétions de mise en œuvre, fourniture, pose, raccordements et protection suivant les normes ENEDIS."	11,000			U	1 076,00		20
3.6.2	"Fourniture et pose d'une grille d'habillage du mur technique type ""Bi-Roc"". Y compris partie métallique fixe sur partie inférieure du MT découpée et adaptée selon la pente et toutes sujétions de mise en œuvre, fourniture, pose, raccordements et protection suivant les normes ENEDIS."				U	495,00		20
	7.6 - Murs techniques							
3.7	7.7 - Branchements et Abris Compteurs			70,10				
3.7.1	"Réalisation d'un branchement particulier (SANS COFFRET) conforme au cahier des prescriptions techniques du concessionnaires comprenant: - fourniture et pose de collier de prise en charge et robinet quart de tour inviolable; - fourniture et pose de tabernacle, tube allonge et bouche à clé réglable en hauteur; - fourniture et pose d'un PE en Ø25 dans gaine TPC après le Mur technique dans le lot de 1,50m environ . Y compris fourniture et pose d'une gaine de protection isotherme avant compteur, mise en place d'un fourreau à l'aval du compteur et toutes sujétions de réalisation."	11,000	80,00	8,800	U	354,50	3 119,60	20
3.7.2	"Réalisation d'un branchement d'arrosage comprenant: - fourniture et pose de collier et robinet de prise en charge; - fourniture et pose de tabernacle, tube allonge et bouche à clé réglable en hauteur; - fourniture et pose d'un coffret en sol selon prescription du concessionnaire ou de la commune, équipée d'un système anti-gel et d'un kit support compteur. Y compris terrassements supplémentaires gaine de protection isotherme amont, mise en place d'un fourreau à l'aval (2.00m mini.) et toutes sujétions de réalisation."	1,000			U	550,75		20
	7.7 - Branchements et Abris Compteurs						3 119.60	
3.8	7.8 - Arrosage							
3.8.1	Fourniture et pose, selon plan, de canalisations PEHD Ø32 série 16bars sous gaine de protection annelée bleue Ø63 mm pour le réseau d'arrosage avec attentes thermocollées et bouchonnées dans les ilots d'espaces verts. Y compris les terrassements en tranchées, la fourniture et mise en œuvre de sable pour lit de pose et enrobage, grillage avertisseur et récolement en coordonnées et en altimétrie de la canalisation mise en place et toutes sujétions de réalisation.	120,000			ML	24,75		20
	7.8 - Arrosage							
3.9	7.9 - Contrôles du réseau AEP							
3.9.1	Réalisation des analyses de contrôle de la qualité de l'eau après désinfection et rinçage du réseau. Y							20

N°	Désignation	Qté Devis	% Avt. Sit N-1	Avancement du mois	Un	P.V. Unit.	Montant H.T.	TVA
			%	%	Qté			
3.9.2	compris toutes sujétions de réalisation. Travaux à réaliser par le concessionnaire ou un bureau de contrôle agréé par le MOe, à la charge de l'entreprise.	1,000			F	125,00		20
3.9.3	Réalisation des essais de pression à l'eau sur le réseau principal (avant enrobés). Y compris toutes sujétions de réalisation. Travaux à réaliser par le concessionnaire ou un bureau de contrôle agréé par le Moe, à la charge de l'entreprise.	265,000			ML	2,30		20
3.9.3	Réalisation des essais de contrôle de débit du poteau incendie (test dynamique et statique de pression et débit sur la base de 60m3/h à 1bar). Y compris toutes sujétions de réalisation. Travaux à réaliser par le concessionnaire ou un bureau de contrôle agréé par le Moe, à la charge de l'entreprise.	1,000			U	200,00		20
	7.9 - Contrôles du réseau AEP							
3.10	7.10 - Raccordements							
3.10.1	Raccordement sur le réseau existant selon les préconisations du concessionnaire. Y compris toutes pièces de raccordement et de changement de direction et toutes sujétions de réalisation.	1,000			F	444,00		20
	7.10 - Raccordements							
	7 - RESEAU AEP (selon Cahier des Charges SAUR)						17 227,18	
4	ACTUALISATION		25,50					
4.1	Actualisation 3%	1,000		0,255	U	5 182,41	1 321,51	20
	ACTUALISATION						1 321,51	

Récapitulatif des travaux		% Avt	Montant H.T.
Marché	25,50		45 370,38
1	5 - RESEAU EAUX PLUVIALES	3,58	2 761,65
1.1	5.1 - Tranchées	11,66	2 761,65
1.1.1	5.1.1 - Remblais GNT 0/31.5	11,66	2 761,65
1.1.1.1	5.1.1.1 - Avec évacuation	11,66	2 761,65
1.2	5.2 - Canalisations		
1.2.1	5.2.1 - PVC		
1.2.2	5.2.3 - Béton		
1.3	5.4 - Regards-Grilles-Avaloirs		
1.4	5.5 - Branchements		
1.5	5.7 - Fossé de collecte lot 11		
1.6	5.8 - Bassin de rétention		
1.6.1	5.8.1 - Aérien		
1.7	5.11 - Contrôles		
2	6 - RESEAU EAUX USEES (selon Cahier des Charges SAUR)	51,55	24 060,04
2.1	6.1 - Tranchées	61,67	11 924,81
2.1.1	6.1.1 - Remblais GNT 0/31.5	61,67	11 924,81
2.1.1.1	6.1.1.1 - Avec évacuation	61,67	11 924,81
2.2	6.2 - Canalisations	58,10	5 159,63
2.2.1	6.2.1 - Gravitaire	58,10	5 159,63
2.2.1.1	6.2.1.2 - PVC CR16	58,10	5 159,63
2.3	6.3- Regards	49,43	6 975,60
2.3.1	6.3.1 - Visites	45,00	4 477,50
2.3.2	6.3.2 - Branchements	60,00	2 498,10
2.4	6.5 - Raccordements		
2.5	6.6 - Contrôles du réseau EU		
3	7 - RESEAU AEP (selon Cahier des Charges SAUR)	35,27	17 227,18
3.1	7.1 - Tranchées	61,26	6 700,73
3.1.1	7.1.1 - Remblais GNT 0/31.5	66,61	6 700,73
3.1.1.1	7.1.1.1 - Avec évacuation	66,61	6 700,73
3.1.2	7.1.3 - Terrassements spécifiques		
3.2	7.2 - Canalisations	51,18	5 959,35
3.2.1	7.2.1 - Fonte	55,94	5 959,35
3.2.2	7.2.5 - Branchements		
3.3	7.3 - Vannes		
3.4	7.4 - Ventouses - Vidanges - Plaques pleines - Chambres	75,00	1 447,50
3.5	7.5 - Poteaux incendie		
3.6	7.6 - Murs techniques		
3.7	7.7 - Branchements et Abris Compteurs	70,10	3 119,60
3.8	7.8 - Arrosage		
3.9	7.9 - Contrôles du réseau AEP		
3.10	7.10 - Raccordements		
4	ACTUALISATION	25,50	1 321,51

Récapitulatif des travaux		% Avt	Montant H.T.
ARTICLE DIVERS 1			
Récapitulatif du marché			
	Descriptif		Montant H.T.
Devis Marché	Réseaux AEP/EU/EP		177 929,30
		Total marché :	177 929,30

Total Marché	177 929,30
Total avancement net	45 370,38
Total Net avancement précédent	
Total HT avancement du mois	45 370,38
Total TVA (20 %)	9 074,08
Total TTC	54 444,46
Acompte	
Net à payer	54 444,46

* TVA payée sur les encaissements

Règlement : 60 J DATE DE FACTURE PAR VIREM**Taux de pénalité de retard :** 1,50 %

Echéancier	Montant
29/04/2023 Echéance	54 444,46



Cautionnement substituant la retenue de garantie dans les conditions prévues par les articles 1 et 2 de la loi n° 71-584 du 16 juillet 1971 « tendant à réglementer les retenues de garantie en matière de marchés de travaux définis par l'article 1779, 3°, du code civil »

La BANQUE CIC SUD OUEST (CIC Sud Ouest), société anonyme au capital de 258.498.240 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro B 456 204 809, dont le siège social est situé à BORDEAUX, 20 Quai des Chartrons

Représenté par : Frédérique BOUILLET et par Christelle ROBEAUX

ci-après dénommée la "Banque"

- connaissance prise du marché de travaux privé, ci-après dénommé le «Marché», dont une copie a été remise à la Banque,
- conclu le 21/11/2022 entre
ENTREPRISE ASTRUC
ZAE DES TROIS PONTS
300 RUE DES CREISSES
34690 FABREGUES
SIREN : 47854296200012

ci-après dénommé(e) l'"Entrepreneur",

et

HECTARE
75 ZI LES PORTES DOMITIENNES
BP30020
34741 VENDARGUES CEDEX

ci-après dénommé(e) le "Maître de l'Ouvrage",

- relatif à l'exécution de travaux consistant en LOTISSEMENT "LES HAUTS DU MAZET" CLERMONT L'HERAULT LOT N°2: RESEAUX HUMIDES, pour la somme de 213 515,16 EUROS (deux cent treize mille cinq cent quinze euros et seize centimes) toutes taxes comprises, somme correspondant au montant du Marché,
- Marché en considération duquel le Maître de l'Ouvrage est susceptible de retenir à l'Entrepreneur, à titre de garantie, la somme de 10 675,76 **EUROS (dix mille six cent soixante-quinze euros et soixante-seize centimes)** toutes taxes comprises représentant au plus 5 % du montant du Marché toutes taxes comprises, ci-après dénommée le «Montant Garanti»,
- à défaut d'exécution par l'Entrepreneur des travaux relevant de la retenue de garantie dans les conditions prévues par les articles 1 et 2 de la loi n° 71-584 du 16 juillet 1971 «*tendant à réglementer les retenues de garantie en matière de marchés de travaux définis par l'article 1779, 3° du code civil*», ci-après dénommée la «Loi»,

ARTICLE 1 – ENGAGEMENT DE CAUTION SOLIDAIRE –

Déclare se constituer caution personnelle et solidaire de l'Entrepreneur envers le Maître de l'Ouvrage à hauteur du Montant Garanti, dans les conditions prévues par les articles 1 et 2 de la Loi et à l'exclusion du montant des travaux supplémentaires non visés par le Marché, sauf accord de la Banque résultant d'un avenant au présent cautionnement.

ARTICLE 2 – MISE EN JEU DU CAUTIONNEMENT – PAIEMENT PAR LA BANQUE -

Toute mise en jeu du présent cautionnement devra faire l'objet d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée par le Maître de l'Ouvrage à la Banque et motivée par l'inexécution des obligations de l'Entrepreneur.

Tout paiement par la Banque au Maître de l'Ouvrage ne pourra intervenir que sur production, par le Maître de
Référence : CI.90.08



l'Ouvrage, du procès-verbal de réception des travaux objet du Marché signé par lui.

Tout paiement effectué par la Banque en exécution du présent cautionnement réduira d'autant et définitivement le Montant Garanti.

ARTICLE 3 – SUBROGATION DE LA BANQUE -

Du fait de son paiement, la Banque se trouvera de plein droit subrogée dans tous les droits du Maître de l'Ouvrage à l'encontre de l'Entrepreneur, le Maître de l'Ouvrage renonçant à se prévaloir des dispositions de l'article 1346-3 du code civil.

ARTICLE 4 – EXPIRATION DU CAUTIONNEMENT -

Le présent cautionnement cessera de produire ses effets à l'expiration d'une année à compter de la date de réception, faite avec ou sans réserve, des travaux objet du Marché, même en l'absence de mainlevée, sauf opposition du Maître de l'Ouvrage motivée par l'inexécution des obligations de l'Entrepreneur et notifiée à la Banque par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Toute opposition abusive est susceptible d'entraîner la condamnation de l'opposant à des dommages et intérêts.

ARTICLE 5 – DROIT APPLICABLE -

Le présent cautionnement est soumis au droit français.

ARTICLE 6 - GARANTIE DES CAUTIONS -

Cet engagement est couvert par le mécanisme de garantie des cautions institué par l'article L 313-50 du code monétaire et financier.

ARTICLE 7 – ELECTION DE DOMICILE -

Dans le cadre du présent cautionnement, la Banque fait élection de domicile à l'adresse suivante :
20 Quai des Chartrons - 33000 BORDEAUX

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel recueillies ci-dessus par la BANQUE, responsable de traitement, peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé aux fins de délivrance et de gestion de l'engagement par signature, de recueil de garanties, de recouvrement et d'études statistiques, de profilage et de segmentation, de respect d'obligations légales et réglementaires de la Banque, notamment en matière d'évaluation du risque, de sécurité et de prévention des impayés et de la fraude, de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Ces traitements sont principalement fondés sur l'exécution du contrat et le respect d'obligations réglementaires.

A défaut de collecte, la BANQUE n'est pas en mesure de délivrer l'engagement par signature sollicité.

Les données personnelles sont protégées par le secret professionnel auquel est tenue la Banque. Tout Client ou Bénéficiaire personne physique, autorise la Banque à communiquer les informations recueillies dans le cadre des présentes, aux établissements et sociétés membres du groupe auquel appartient la Banque ainsi qu'à ses partenaires, garants, courtiers et assureurs, prestataires, dans la stricte nécessité de l'exécution des finalités décrites ci-dessus. Sont également être destinataires de ces données, le responsable de traitement, le personnel habilité du réseau commercial et de la direction commerciale de la Banque.

Les données peuvent donner lieu à l'exercice d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, ainsi que d'un droit à la portabilité. Il est précisé que l'exercice de certains de ces droits peut entraîner au cas par cas pour la Banque l'impossibilité de fournir la prestation.

Pour exercer l'un de ces droits, les personnes physiques dont les données ont été recueillies peuvent écrire à l'adresse suivante : MONSIEUR LE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES, 63 chemin Antoine Pardon, 69814 TASSIN CEDEX.

Pour plus d'informations, la politique de protection des données est accessible aux guichets et sur le site internet de la Banque.

Fait à BORDEAUX , le 15/03/2023

La BANQUE CIC SUD OUEST (CIC Sud Ouest)

**BON POUR MAINLEVEE ***

A remplir par le bénéficiaire sur l'original de la présente garantie accompagné des justificatifs nécessaires

Cachet commercial	Signature de la personne habilitée précédée de la mention manuscrite « Bon pour mainlevée »

* Partie à renseigner lorsque le bénéficiaire aura été rempli dans ses droits et acceptera de lever le présent engagement SUR PRODUCTION DU PV DE RECEPTION DES TRAVAUX garantis et après expiration du délai de garantie.